

Pour exemple uniquement :

Charte du Comité

CHARTE DU COMITE « BEL-AIR » Révision septembre 2018.

1. CADRE

Le Comité du quartier Bel Air constitue une association de fait constituée de membres domiciliés ou résidant dans le quartier Bel Air d'Ecaussinnes (phase I et phase II). Le Comité du quartier Bel Air d'Ecaussinnes est désigné ci-après Comité.

2. OBJECTIFS ET MOYENS MIS EN OEUVRE

Les objectifs de ce Comité sont les suivants :

1. Promouvoir le quartier et favoriser la mobilisation en suscitant la participation de ses habitants et/ou futurs habitants à des activités ou manifestations organisées par le Comité lui-même ou en partenariat ou encore au sein d'Ecaussinnes,
2. Favoriser le contact et les échanges entre habitants et/ou futurs habitants afin d'établir un climat serein, respectueux et tranquille entre ces derniers et si possible, le cas échéant, de développer un réseau d'entraide et de solution aux difficultés rencontrées,
3. Bref, oeuvrer pour une meilleure qualité de vie en son sein, y compris par l'identification des besoins physiques (ex : infrastructures à pourvoir),
4. Etre l'interlocuteur privilégié mais non exclusif auprès des autorités communales : le Comité s'engage notamment à défendre des problématiques communes du quartier ainsi qu'à répondre aux sollicitations des autorités communales dans la mesure de leurs moyens.

3. VALEURS

Les membres du Comité s'engagent :

- Au respect des libertés individuelles et au principe de non-discrimination que ce soit pour des motifs politiques, religieux ou philosophiques,
- A s'ériger en une association intègre, impartiale et fiable,
- A communiquer de manière transparente, neutre et objective sans favoriser ni permettre des propos à caractère vindicatif, agressif ou insultant, que ce soit au sein de son propre Comité ou du quartier,
- A entretenir des relations franches et constructives,
- A favoriser le dialogue dans le respect mutuel, l'écoute active et la recherche de solutions,
- A prendre à part égale les responsabilités de la gestion du comité et de ses actions.

4. ORGANISATION

4.1 Composition

Le Comité est constitué de 3 membres au minimum à 6 membres au maximum, tous habitants effectifs du quartier Bel Air d'Ecaussinnes (phase I et II) sauf dérogation pour un membre effectif résidant toujours au sein de l'entité d'Ecaussinnes. Le Comité n'est pas constitué de membres de la même famille (jusqu'au 2ème degré).

Les fonctions minimum au sein du Comité sont les suivantes :

- le Président : dont le rôle principal est de s'assurer que les objectifs du Comité sont respectées

dans leur ensemble, que les décisions du Comité sont mises en œuvre et que les valeurs sont partagées à l'unanimité,

– le Trésorier : dont le rôle principal est d'assurer la transparence et l'exactitude des comptes du Comité,

– le Responsable Communication : dont le rôle principal est de s'assurer que les actions du Comité sont visibles et compréhensibles de tous, dans un souci de crédibilité.

D'autres fonctions peuvent être remplies par les membres du Comité :

– le Vice-Président : dont le rôle principal est d'assurer le remplacement du Président en cas d'indisponibilité ou d'incapacité,

– le secrétaire : dont le rôle principal est d'assurer la traçabilité des décisions prises par le Comité,

– le responsable Logistique : dont le rôle principal est de s'assurer que les moyens logistiques sont disponibles lors des activités ou manifestations organisées par le Comité.

A défaut de 6 membres au moins, l'ensemble des missions et tâches de ces 3 dernières fonctions sont réparties sur les membres effectifs de commun accord.

Les membres du Comité s'assurent que toutes ces fonctions sont assumées par un ou plusieurs membres. En cas d'indisponibilité ou d'incapacité d'un membre du Comité (sauf pour le Président), les autres membres s'assurent que les fonctions sont remplies de manière continue.

4.2 Réunion

Le Comité se réunit au moins une fois tous les deux mois dans un lieu préalablement défini et sur base d'un agenda préalablement établi. Le Président préside la réunion. En cas d'indisponibilité ou d'incapacité, un remplaçant est désigné et préside la réunion.

Le Comité se veut être un organe de décision sur base préférentielle du consensus (à savoir à laquelle chacun adhère volontairement et en pleine conscience).

Si un consensus ne peut être atteint, la décision est prise à la majorité en respectant un quorum de 2/3 des participants (donc au minimum 2 membres en accord sur 3).

Les procurations ne sont pas autorisées.

Les cas de force majeure sont pris absolument en considération.

Un groupe FB est créé spécialement pour le Comité Bel-Air. Y sera enregistré un résumé des décisions et des actions de la réunion. Un rapport de réunion peut être édité si nécessaire.

La réunion débute par la vérification de la mise en œuvre des actions définies précédemment.

4.3 Aide

Le Comité Bel-Air peut se faire aider par une équipe d'habitants du quartier ou même externes pour ses différentes activités.

5. ACTIVITES OBLIGATOIRES

Le Comité s'oblige à organiser au minimum deux activités sur l'année dont la Fête des Voisins, la plus représentative de l'esprit du Comité.

6. MODIFICATION DE LA CHARTE

Toute modification de la charte est soumise à la décision du Comité en respectant le critère de la majorité du quorum complet (donc au minimum 2 membres en accord sur 3).